

PROGRAMME DE FORMATION

Conduite En Sécurité des PEMP*

Autorisation de conduite : Catégorie B

*Plates-formes Elévatrices Mobiles de Personnel

Objectifs : Apporter les compétences nécessaires à la conduite de la PEMP* concernée en situation de travail. Acquérir les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité des PEMP concernées. Connaître les risques liés à l'utilisation des PEMP. Maîtriser les moyens et les méthodes permettant de prévenir les risques.

Public visé : Toute personne expérimentée dans la conduite des engins de PEMP de cette catégorie.

Pré-requis : Le pré-requis devra être validé par le participant ou l'employeur en nous retournant la fiche organisation complétée.

-EPI : chaussures de sécurité, Gillet, Harnais et Longe avec connecteurs, Casque avec jugulaires, Gants...

Le candidat devra maîtriser la compréhension de la langue française.

DUREE : 07 heures soit 1 jour

Nombre de stagiaires : Effectif : 6 personnes maximum

Modalité d'accès : Inscription après validation d'un devis et d'une convention.

Délais d'accès : Durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la formation 48 heures minimum.

Tarif : INTRA à partir de 890€. nous consulter.

Dates des sessions : Nous contacter
04.68.95.74.09 ou consulter notre site internet
www.prpsafety.fr

Moyens Pédagogiques : Modalités pédagogiques :

Alternance d'apports théoriques et de mises en situation.

Echanges thématiques, partage d'expérience, réflexion commune, mini-quizz.

« Tout conducteur de PEMP doit avoir bénéficié d'une formation à la conduite dont la durée et le contenu doivent être adaptés compte tenu de son expérience pratique de la conduite et de la complexité de l'équipement de travail concerné »

CONTENU : Accueil :

Présentation Tour de table : formateur/stagiaires.

PRATIQUE : 7h00

- Port du harnais & prévention travaux en hauteur

- Examen d'adéquation
- Opérations interdites
- Consultation et utilisation de la notice du constructeur
- Contrôle visuel de l'état de la PEMP et du de bon fonctionnement des dispositifs de sécurité, Mise en service de la PEMP (avec balisage et signalisation)
- La mise en œuvre de la PEMP suivant les différentes configurations.
- Réalisation de déplacements et d'exercices de difficulté croissante
- Manœuvres de secours (pompe).
- Manœuvres et circulation.
- Repérage des anomalies et des difficultés rencontrées afin de les signaler.
- Effectuer les opérations de maintenance de son ressort.
- Connaître et exécuter les gestes de commandement.

- Positionnement avec la PEMP, travail le long d'une surface plane et verticale, au-dessus d'une surface plane, sous une surface plane, dans un espace limité,

Savoir réagir à un signal d'alerte, mouvements combinés,

Réaliser la mise en sécurité, mettre la PEMP en position transport, circuler en ligne droite en marche avant et arrière, circuler en courbe (slalom, virage) en marche avant et arrière,

Maîtriser la circulation sur différents sols, utiliser l'avertisseur sonore, respecter les règles et panneaux de circulation.

PROGRAMME DE FORMATION
Conduite En Sécurité des PEMP*
Autorisation de conduite : Catégorie B

*Plates-formes Elévatrices Mobiles de Personnel

Moyens humains : Formateurs qualifiés.

Matériel et équipements : PEMP correspondant à la recommandation R486A ; 1 aire d'évolution de 200m² minimum ; sol adapté (planéité, pente, nature...) à la stabilisation et à la circulation des 2 PEMP utilisées ; paroi verticale (Longueur \geq 4m x Hauteur \geq 5m) ; paroi Horizontale (Longueur \geq 4m x Largeur \geq 3m) a Hauteur \geq 5m ; Aire limitée au sol (2 faces latérales : Largeur \leq Largeur PEMP + 1 m Longueur \leq Longueur PEMP + 1 m Hauteur \geq 1,10 m) ; espace limite (2 paroi horizontales parallèles : (Longueur \geq 3 m) x (Largeur \geq 3 m) Distance \leq 3,50 m Base située à une hauteur \geq 3 m.

- Salle de formation de 2m² minimum par personne pour la formation et la réalisation du QCM théorique (sauf exigence réglementaire différente), supports audiovisuels appropriés aux sujets traités, livret de formation remis à chaque stagiaire.

Les modalités de suivi du stagiaire et d'évaluation d'acquis : Tout au long de la formation, le formateur s'assurera de l'acquisition des notions par un questionnement, des demandes de reformulations etc. QCM pour l'évaluation théorique, mise en situation pour l'évaluation pratique. Par ailleurs, une évaluation à chaud sera proposée en fin de formation aux participants à l'aide d'un questionnaire de satisfaction à compléter.

Le lieu de formation : Sur votre site uniquement si l'aménagement le permet.

Accessibilité aux personnes handicapées : Les moyens de la prestation pourront être adaptés en fonction du handicap, Contactez notre référent handicap : Kamel BELKACEM contact@prpsafety.fr



Responsable pédagogique et référent technique :

M. KAMEL BELKACEM. 04.68.95.74.09



contact@prpsafety.fr

VALIDATION : Une attestation de formation / Certificat de réalisation sera délivrée au participant ayant suivi l'intégralité de la formation théorique et pratique.

Actualisation : Tout conducteur de PEMP doit, au moins tous les 5 ans, réactualiser ses connaissances et savoir-faire et repasser les épreuves théoriques et pratiques d'évaluation.

2/2

EVALUATION DES CONNAISSANCES ET SAVOIR FAIRE :

Epreuves théoriques et pratique.

La réussite aux épreuves théoriques nécessite l'obtention d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test La réussite aux épreuves pratiques nécessite l'obtention d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test

Evaluation théorique

Thèmes évalués

- Connaissances générales
- Technologie et stabilité des PEMP
- Exploitation des PEMP
- Entretien

Evaluation pratique

Thèmes évalués

- Prise de poste et mise en service
- Adéquation
- Mise en place Conduite Manoeuvre
- Conduite, Manœuvres
- CHARGEMENT ET DECHARGEMENT SUR PORTE-ENGINS (En option)
- Maîtriser les opérations de fin de poste. (Entretien quotidien, maintenance).

- Temps d'échange avec formateur/stagiaires et clôture de la formation.

